Titre du projet de recherche : Nuisances urbaines et risques à la santé à Douala

Contexte et description :

L'urbanisation compte parmi les évolutions les plus importantes du XXIe siècle. Plus de la moitié de la population mondiale vit dans les villes. Les prévisions montrent que cette proportion pourrait atteindre 70% d'ici 2050. Les villes sont les moteurs essentiels des économies locales et nationales. Elles constituent par ailleurs des pôles de prospérité puisque plus de 80% de l'activité économique mondiale s'y concentre (Agenda 2030 du DD). Malgré tout, l'urbanisation s'accompagne aussi des grands défis tels que l'aménagement urbain, la gestion de l'environnement et l'assainissement du cadre de vie entre autres... Les Objectifs du Développement Durables (ODD) notamment le 11e point intitulé 'Villes et communautés durables' s'attache à réduire la charge polluante des citadins, avec un effort particulier sur la qualité de l'air et de la gestion des déchets avec pour but de faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, qu'ils soient sûrs, résilients et durables. Ainsi, l'homme est mis au centre de tout son processus. D'après cet objectif, tout véritable développement devrait prendre en compte l'homme et son environnement. De ce fait, l'épanouissement de ce dernier dépend de l'état de l'environnement ou du cadre de vie dans lequel il se trouve.

En milieu urbain, l'urbanisation parfois non maitrisée du fait de la croissance démographique accélérée entraine l'augmentation des besoins de la population. On assiste ensuite au développement des infrastructures de transports (réseau routier et ferroviaire, aéroports...), de l'implantation des industries, (ou autres installations émettrices d'odeur et de bruits...). Tous ces aménagements sont susceptibles de porter atteinte au cadre de vie et générer des nuisances. Cette nuisance caractérise généralement un fait ou une source perceptible, provoquant une souffrance vécue et subie. Les nuisances communes en milieu urbain sont l'exposition à la poussière, à des fumées, à des vibrations (infrasons), au dérangement (bruits de jour ou de nuit), à de mauvaises odeurs, à des déjections, boues (dont d'épuration), ou déchets divers, à l'exposition à des eaux ou à de l'air pollué, ou encore à l'éclairage nocturne indésirable ou intrusif. Les nuisances sonores ne compromettent pas les éléments fondamentaux de la vie comme l'air et l'eau. Toutefois, elles figurent parmi les nuisances majeures ressenties par les français dans leur vie quotidienne, en particulier au sein des agglomérations. Ainsi, les citadins placent le bruit devant l'insécurité et la pollution atmosphérique quand il s'agit de hiérarchiser les problèmes les plus préoccupants de leurs quartiers ou de leurs communes. Martin-Houssart G., Rizk Ch., (2002). Les nuisances olfactives quant à elles sont plus l'apanage des cités souffrantes d'un aménagement anarchique. Ici, la population se trouve piégée à la fois par des odeurs provenant des industries ou activités économiques sou jacentes et également par l'échec d'un système d'hygiène et assainissement facteurs de gênes important et pouvant avoir un impact sur la santé des populations.

Au XXe siècle, le sens commun associe au mot nuisance l'idée d'inconvénients, plutôt minimes mais occasionnant une gêne réelle subie par un ou des individus, bien que sans impact réel ou significatif sur leur santé. Mais à partir des années 1970, le concept semble

évoluer vers l'idée d'une offense plus grave à l'individu, liée à l'exposition chronique ou épisodique à des éléments ou situation désagréables, nuisibles au bien-être, voire à la santé physique et psychique. À partir des années 2000, l'impact sanitaire des nuisances sonores et olfactives se clarifie davantage avec la pléthore des travaux scientifiques qui paraissent. Faliu Jeanne (2002) établie les effets du bruit d'une activité aéroportuaire sur la santé des populations riveraines ; Bour Cédric et al (2006) mettent en exergue les risques sanitaires liés aux situations de nuisances olfactives. Le constat est que les pays développés ont pris de l'avance par rapport aux pays en développement et essayent de mettre sur pied des mesures pour limiter l'impact sanitaire de ces nuisances.

Les villes africaines croulent encore plus sur le poids des facteurs susceptibles de générer les nuisances tant sonores qu'olfactives. Capitale économique du Cameroun, Douala tout comme d'autres métropoles africaines du même rang n'a pas échappé à la forte croissance urbaine au lendemain des indépendances qui a occasionné la prolifération des quartiers spontanés (Defo Claudine, 2010) à la lisière et parfois même au sein des zones industrielles. Le phénomène de tolérance administrative a favorisé une installation anarchique tant des populations que des installations émettrices d'odeurs et de bruits. C'est dans cet environnement que les populations ont évolués pendant plusieurs décennies sous la menace des risques sanitaires. Il est question pour nous dans ce travail de mettre en exergue ces risques sanitaires car étant un problème d'une importance aussi bien avérée et que les pouvoirs publics semblent négliger. Car ce n'est qu'à partir de 2011 que le gouvernement camerounais a légiféré sur le sujet à travers le décret N° 2011/2583/PM DU 23 AOUT 2011, portant réglementation des nuisances sonores et olfactives au Cameroun.

Objectifs

De façon générale, ce projet vise à montrer que l'exposition des populations aux pollutions sonores et olfactives est tributaire du mode d'urbanisation (contrôle et gestion de l'espace) de la ville de Douala.

Plus spécifiquement, nous voulons :

- Analyser les dynamiques d'occupations de l'espace en rapport avec les pollutions sonores et olfactives comme facteurs de construction des risques sanitaires à Douala.
- Montrer les différents impacts des nuisances sonores et olfactives sur la santé des populations de Douala.
- Proposer un modèle d'aménagement de l'espace limitant les pollutions sonores et odorantes à Douala.

Financement: LIRA 2030 et AfricaScience